



mémoire et solidarité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION
DE LA CORSE-DU-SUD**

COMMISSION MEMOIRE

PROCES-VERBAL et RELEVÉ DE DECISIONS

SEANCE DU 19 FEVRIER 2020

22 pages dont 1 annexe in fine

A Ajaccio, le mercredi 19 février 2020 à 9h30, dans la salle de réunion du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), avenue Colonel Colonna d'Ornano, s'est réunie la Commission mémoire, instance du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation.

Cette réunion qui était placée sous la présidence de M. Raoul Pioli, s'est déroulée en présence de M. Guillaume Lericolais, directeur de Cabinet de M. le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud.

M. Jacques Vergellati, directeur départemental, animait la réunion et assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de Mme Angélica Catellaggi, coordonnatrice mémoire et communication pour la Corse.

Membres de la Commission Mémoire présents :

Pour la Ville d'Ajaccio : M. Christian Bacci, conseiller municipal, Mme Marie-Jo Armani et M. Philippe Fassy.
Mme Virginie Frantz DASEN2a - M. le Lcl René Mercury, délégué militaire départemental adjoint - M. Jean-Noël Aïqui - M. Pierre Berthier - M. Albert Defranchi - M. André Flori - M. Jean-Claude Gambino - M. Guy Hospital - M. Gaston Leroux-Lenci - Mme Chantal Pellicini-Poncet - M. Raoul Pioli - M. Antoine Poletti - M. Paul Quilichini - Mme Andrée Vesperini.

Soit membres 15/21

Membres de la Commission Mémoire absents et excusés :

M. le directeur des archives de la Collectivité de Corse - M. le conseiller de l'Assemblée de Corse - M. Mathieu Casanova - M. Ange-Mathieu Colonna - M. Marius Giudicelli - M. Gilles Magni .

Soit membres 6/21

Hors Commission - personnalités qualifiées invitées présentes :

Mme Jeannine Buisson, directrice de la direction départementale de la sécurité publique 2a
M. le Colonel Bruno Maestracci, directeur du service d'incendie et de secours 2a.
M. le Cdt Denis Ritter, représentant la région de gendarmerie de Corse.
M. Frédéric Seni, président de MVCG Corsica.

Hors Commission - personnalités qualifiées invitées absentes et excusées :

M. Michel Romagnan, référent académique mémoire et citoyenneté, IPR Histoire-Géographie au rectorat
M. le Cdt Simon Pietri, directeur de la police municipale
M. François Paoli, directeur de la musique municipale.

Rappel de l'ordre du jour -

Point n°1 - Informations diverses concernant le monde combattant

Point n°2 - Principes relatifs à la préparation et à l'organisation des cérémonies inscrites au calendrier départemental officiel

Point n°3 - Validation du calendrier départemental officiel des commémorations 2020

Point n°4 - Présentation détaillée des cérémonies jusqu'à fin août 2020

Point n°5 - Compte-rendu des actions mémoire 2019

Point n°6 - Prévision des actions mémoire 2020 envisagées à ce jour

Point n°7- Questions diverses éventuelles

M. Raoul Pioli, 2^{ème} vice-président du Conseil départemental pour les anciens combattants et président de la Commission Mémoire, ouvre la séance, constate le quorum atteint, remercie les participants, les administrateurs convoqués et les personnalités qualifiées invitées.

Le président donne ensuite la parole à M. Jacques Vergellati, directeur du service départemental de l'ONACVG qui remercie à son tour l'assistance et entame les travaux prévus à l'ordre du jour.

Ordre du jour point n°1 - Rappels et Informations diverses concernant le monde combattant

Le directeur présente puis répond aux questions :

1- Carte du Combattant AFN :

- A compter du 1^{er} janvier 2014, les services accomplis après le 2 juillet 1962 en Afrique-du-Nord peuvent être pris en considération pour le calcul des 120 jours de présence dès lors qu'ils ont débuté au plus tard le 2 juillet 1962 et qu'ils ont été effectués sans interruption sur le territoire à partir de cette date.

- A compter du 1^{er} janvier 2019 au titre d'opération extérieure, les conditions d'attribution pour l'Algérie sont élargies aux services débutés après le 2 juillet 1962 jusqu'au 1^{er} juillet 1964.

2- Carte du Combattant OPEX :

- A compter du 1^{er} octobre 2015, 120 jours de présence en OPEX donnent droit à l'attribution de la carte même si l'unité d'appartenance n'est pas classée combattante. Néanmoins, les dispositions antérieures (blessure, action de feu, 3 mois en unité combattante) restent en vigueur.

3- Montant de la retraite du combattant : depuis septembre 2017, ce montant est fixé à 52 points d'indice, soit 750€ annuels versés semestriellement aux conditions prévues par les textes en vigueur.

4- Impôts et demi-part : l'article 4 de la loi de finances pour 2016 a modifié l'alinéa f du 1° de l'article 195 du code général des impôts. en effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les contribuables titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (taux de pension PMI <40%) pourront se voir accorder le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial s'ils sont âgés de plus de 74 ans (et non plus 75 auparavant).

La loi de finances pour 2020 précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 les veuves de ces contribuables bénéficient également de cette demi-part fiscale quel que soit l'âge du décès de l'époux, du moment que celui-ci percevait la retraite du combattant.

5- Budget global « anciens combattants » dans la loi de finances pour 2020 : Le budget pour 2020 des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », est stabilisé à 2,1 milliards d'euros dont 95% au titre des dépenses d'intervention. Soit une baisse limitée par rapport à 2019 due à la déflation naturelle des bénéficiaires de la dette viagère mais qui consolide, voire améliore, les droits en permettant une augmentation moyenne du montant individuel des prestations servies.

6- Action sociale dans la loi de finances pour 2020 : enveloppe 2020 maintenue au niveau de 2019 soit 26 M€, celle-ci bénéficiant prioritairement aux plus démunis, au maintien à domicile, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

Pour information, en 2019 la commission solidarité locale présidée par M. Mathieu Casanova, 1^{er} vice-président du Conseil départemental pour les anciens combattants et la mémoire de la Nation de la Corse-du-Sud, a attribué 334.991,40€ pour 332 demandes, soit plus de 1000€ en moyenne par dossier traité.

7- Refonte du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (PMI) : La modernisation de l'action publique (MAP) doit participer à la construction d'un nouveau modèle français, alliant solidarité et compétitivité. Elle va de pair avec le respect des engagements initiés en matière de finances publiques, pour une nouvelle action publique plus juste, plus efficace et plus simple. C'est cette volonté d'adaptation qui a notamment permis une refonte complète d'un code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre plus en rapport avec notre temps et ses nouvelles formes d'agression, document considérable entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et réalisé à droits constants.

8- Transfert de compétences des juridictions et nouvelle procédure contentieuse des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (PMI) à compter du 1/11/2019 :

Les compétences - conformément au décret n°2018-1291 du 28/12/2018 ce sont les tribunaux administratifs (Bastia pour la Corse) et les cours administratives d'appel (Marseille pour la Corse) qui à compter du 1er novembre 2019 sont chargés du contentieux PMI et des droits annexes (soins médicaux gratuits, appareillage, reconversion et accompagnement professionnel). En conséquence, les juridictions spécialisées des pensions sont supprimées.

La procédure - en cas de contestation de la décision entreprise par la sous direction des pensions (SDP) de La Rochelle et préalablement à la saisine éventuelle de la juridiction administrative, le dossier sera étudié par une commission de recours de l'invalidité (CRI), instance décisionnelle statuant dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) et siégeant à l'Hôtel des Invalides. Les commissions de réforme des pensions militaires

d'invalidité (CRPMI) sont ainsi supprimées. La CRI est composée d'1 président, contrôleur général des armées ou officier général, d'1 médecin-chef, d'1 représentant du service des retraites de l'Etat, d'1 représentant de la DRH-MD, de 2 représentants des pensionnés, d'1 officier supérieur et en tant que de besoin par 1 représentant de l'ONACVG ou de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de Toulon. S'il le juge utile, le demandeur pourra être auditionné, le cas échéant en présence d'un médecin ou d'un avocat.

Les délais - sachant que l'absence de réponse par l'administration (SDP ou CRI) dans un délai de 4 mois après la date du dépôt de la demande de pension ou de celle du recours est considérée comme une décision implicite de rejet, sauf si une expertise est diligentée, suspendant d'autant ce délai :

- le délai pour engager un recours administratif en saisissant la CRI est de 6 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée de la SDP de La Rochelle ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- le délai pour engager un recours contentieux en déposant une requête devant le tribunal administratif est de 2 mois à compter de la notification de la décision explicite contestée de la CRI ou de la naissance d'une décision implicite de rejet ;

- in fine, le délai pour se pourvoir devant la cour administrative d'appel est de 2 mois, pour l'Etat comme pour le justiciable, à compter de la notification du jugement de 1ère instance.

9- Restructurations au ministère des armées : Conformément à l'arrêté du 1/10/19 paru au JO du 5 octobre, l'ONACVG est placé sur la liste des établissements soumis à restructuration.

10- Immersion des blessés en OPEX :

Le directeur aborde le projet ministériel relatif à une immersion des soldats blessés au sein des services départementaux. Il informe la commission que le service départemental de la Corse-du-Sud a été choisi avec 12 autres départements pour mettre en place ce projet, sur les 105 que comptent les services de proximité. Les principes reposent sur l'aide à la réinsertion professionnelle et sociale de blessés accueillis au sein d'un service départemental pour acquérir certaines compétences administratives et favoriser leur réadaptation sociale. Ainsi, dans le cadre du volet réparation de ses missions, l'Office œuvre encore plus concrètement en faveur des nouvelles générations du feu en contribuant à leur reconstruction personnelle. Le Conseil départemental sera informé de la suite donnée à ce dossier.

Ordre du jour point n°2 - Principes relatifs à la préparation et à l'organisation des cérémonies inscrites au calendrier départemental officiel du préfet

M. Jacques Vergellati rappelle les principes fondamentaux concernant le cérémonial et son organisation locale et échange avec l'assistance sur le sujet :

Invitations :

Les invitations sont à la charge de la municipalité d'Ajaccio, hormis celles concernant la cérémonie en hommage au Préfet Claude Erignac et la Fête nationale qui sont à la charge de la

Préfecture et hormis celles relatives aux commémorations de la Sémillante et de la Marie-Mad, respectivement à la charge de la commune de Bonifacio et de la Marine nationale.

Sur les cartons d'invitation, l'inscription de l'intitulé et de l'énoncé du déroulé de la cérémonie doivent être scrupuleusement respectés.

Protocole et cérémonial militaire :

Le protocole relève des prérogatives du directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud, également maître de cérémonie, le cérémonial militaire de celles du délégué militaire départemental, tous deux oeuvrant en parfaite symbiose.

La délégation militaire départementale rédige une note précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre.

Elle organise parallèlement une réunion préparatoire et/ou une reconnaissance sur site.

Le cas échéant, hors visites ministérielles, cas particulier ou décision contraire de M. le Préfet, la phase pratique de certaines cérémonies mémorielles locales peut être gérée par les associations concernées assistées de la Municipalité, notamment pour ce qui relève des célébrations relatives à la Résistance (*sauf 27 mai : Journée nationale création du CNR et 9 septembre 1943 : Insurrection libératrice*), aux Morts le 2 novembre, à la création de la Légion d'Honneur ou à la victoire de la bataille d'Austerlitz.

Dans ce cas, l'ONACVG valide le protocole et le déroulé tout en apportant son soutien, ses conseils et son savoir-faire comme il est également amené à le faire, en cas de sollicitation, au profit des communes du département.

Dépôt de gerbes :

Il s'effectue dans le sens inverse de l'ordre protocolaire mais en respectant le rang de l'autorité fournissant la gerbe, même si cette autorité est représentée.

Lors des dépôts de gerbes et dans la mesure du possible, la participation des plus jeunes en compagnie de leurs aînés ou de l'autorité préfectorale, quand elle le jugera opportun, sera privilégiée.

Règles élémentaires de salut des poseurs de gerbes :

En fin de cérémonie, quand sont joués la Sonnerie aux Morts suivie d'une minute de silence puis l'Hymne national, le salut est également dû par les agents en tenue désignés pour déposer les gerbes. En revanche, ils ne saluent pas lors du dépôt.

Afin de pouvoir les instruire correctement, la Commission demandent à la DDS2a et à la Ville d'Ajaccio de bien vouloir veiller à une arrivée des poseurs de gerbes sur site une demi-heure avant le début de chaque cérémonie.

Porte-drapeaux :

Une attention particulière sera portée au placement des porte-drapeaux afin de valoriser leur présence. Ils se placent suivant l'ordre de préséance des décorations, les autres drapeaux associatifs venant à la suite sans rang particulier prévu (*Légion d'Honneur, LHdplv, Croix de la Libération, Médaille militaire, ONM, Croix de guerre, Valeur militaire... et associations*).

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur action.

Contribution des forces de police et des sapeurs-pompiers :

Les directeurs de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du Sud, le directeur de la Sécurité de la Ville d'Ajaccio et le directeur de la Police municipale, seront destinataires de ce procès-verbal. Suivant les dispositions en vigueur et comme à l'accoutumée, il leur est demandé de bien vouloir mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires, chacun en ce qui le concerne.

En outre, il est absolument nécessaire qu'en amont des cérémonies les forces de police soient présentes in situ afin de faire procéder à l'enlèvement de véhicules gênants ou d'éviter leur stationnement, notamment sur la place de Gaulle.

La Commission remercie ces précieux partenaires pour leur écoute et pour leur efficacité, sans oublier les Forces armées et la Gendarmerie nationale toujours disponibles en cas de sollicitation.

Ville d'Ajaccio :

Le directeur de l'ONACVG souligne également l'étroite collaboration de la municipalité en matière de soutien logistique grâce à la disponibilité de ses agents techniques ou administratifs et au professionnalisme des membres de la Musique municipale.

Afin de respecter les choix de ses membres, la Commission demande à ce que les supports (CD ou clé USB) des chants ou des marches prévus soient bien en possession des techniciens municipaux responsables de la sono le jour de cérémonie.

Ces supports sont fournis par la ville d'Ajaccio, sauf celui concernant l'enregistrement de la prière en hébreu prévu lors de la Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France du mois de juillet (*voir infra*).

Enfin, le matériel (*chaises, grilles, plots à enrrouleur le cas échéant, etc...*) doit être non seulement livré mais également disposé sur site selon les dispositions retenues.

Que la Ville d'Ajaccio en soit, par avance, remerciée.

Pavoisement des bâtiments publics :

Lors de chaque journée nationale (mentionnée en gras sur l'annexe 1 «calendrier officiel 2020») ou sur ordre ministériel particulier, **les bâtiments publics sont pavoisés.**

Préséance des drapeaux, en faisant face à l'édifice ou au symbole mémoriel (cas courants) :

Légende :

E : Bannière européenne

F : Drapeau national

R : Région (bannière maure pour la région Corse)

V : Ville

Cas de 2 drapeaux :

E – F

ou

F – R (*si absence de la bannière européenne*)

Cas de 3 drapeaux :

E – F – R

Cas de 4 drapeaux :

E – F – R – V

Ordre du jour point n°3 - Validation du calendrier départemental officiel des commémorations 2020

Le calendrier officiel 2020 est précisé en *annexe* :

Il ne concerne pas les cérémonies ponctuelles et supplémentaires liées à des opérations mémoire particulières, ni les cérémonies intrinsèques des Armées, de la Police nationale et de la Gendarmerie ou de certains corps constitués.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour point n°4 - Présentation détaillée des cérémonies jusqu'à fin août 2020
(les 2 premières cérémonies de l'année ont été abordées lors de la commission précédente)

Après discussion, **la commission adopte à l'unanimité**, sous réserve de changements à la marge ou contraints, l'organisation et les déroulements suivants :

Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire
des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie
et des combats en Tunisie et au Maroc
Mémorial Corse AFN, route des Sanguinaires - jeudi 19 mars 2020

11h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Intervention de M. Ange-Mathieu Colonna, président du Mémorial AFN
- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Cérémonie d'hommage à Fred Scamaroni
jeudi 19 mars 2020 – 18 heures

devant le monument élevé à la gloire de ce héros de la Résistance, boulevard Fred Scamaroni
(nota : après la Marseillaise, diffusion par la sono de la musique du Chant des Partisans en version orchestrale)

Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
Monument aux Morts, place César Campinchi - dimanche 26 avril 2020

11h15: Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Intervention de scolaires sur la tragédie de la Déportation
- Lecture du message des déportés par Mme Noëlle Vincensini, rescapée de Ravensbrück.
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- Chant des Marais (*sono-en langue corse Cantu di i pantani par le groupe Cinqui so*)

- Chant des Partisans (*Musique municipale*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
Monument aux Morts, place César Campinchi - vendredi 8 mai 2020

- 10h00 : Messe à la Cathédrale d'Ajaccio
 10h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.
 11h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent
- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
 - Salut au drapeau
 - Revue des troupes par le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental
 - Remise de décorations (*le cas échéant*)
 - Lecture de l'ordre du jour du Général Jean de Lattre de Tassigny, commandant la 1^{ère} armée française par un élève
 - Lecture du manifeste de l'UFAC par un élève
 - Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
 - Dépôt de gerbes
 - Sonnerie aux Morts
 - Minute de silence
 - Marseillaise (*intégrale*)
 - Marche de la 2^{ème} DB
 - M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)
 - Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée.

Cérémonie d'hommage à Danielle Casanova
 Morte en déportation dans le sinistre camp d'Auschwitz le 9 mai 1943
Dimanche 10 mai 2020 à 18 heures
*Devant la plaque élevée à la gloire de cette figure emblématique de la Résistance féminine,
 boulevard Danielle Casanova*

218^{ème} anniversaire de la création de la Légion d'Honneur le 19 mai 1802
mardi 19 mai 2020 - Place Foch à 18 heures 30

Journée Nationale de la Résistance

(77^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance)

Pour rappel, la loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013 instaure désormais le 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance. Les établissements d'enseignement du second degré sont invités à organiser des actions éducatives visant à assurer la transmission des valeurs portées par le programme du Conseil national de la Résistance.

Monument de la Résistance, port Tino Rossi - mercredi 27 mai 2020

18h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

18h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Intervention de scolaires
- Intervention de l'ANACR2A
- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- Chant des Partisans (*sono-couplets en langues française et corse par Antoine Ciosi*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves (*dont les lauréats des concours 2019-2020*) présente in situ serait appréciée.

Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

Monument aux Morts, place César Campinchi - lundi 8 juin 2020

11h15: Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon.

11h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Lecture du message de l'Union Fédérale par le président régional de la Fédération des anciens combattants 39-45, TOE et AFN.
- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*sono-marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Cérémonie d'hommage à André Giusti et Jules Mondoloni

Mercredi 17 juin 2020 à 19 heures

*Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ces deux héros de la Résistance
à la hauteur du 50, cours Napoléon*

Commémoration de l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940

Monument aux Morts, place César Campinchi - jeudi 18 juin 2020

18h45 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et de la Musique municipale.

19h00 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)
- Lecture de l'Appel du 18 juin 1940 par un scolaire
- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Marseillaise
- Chant des Partisans
- Marche de la 2^{ème} DB
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires (*marche de la Garde consulaire à Marengo*)
- Fin de la cérémonie.

Une délégation d'élèves présente in situ serait appréciée.

Fête Nationale

Boulevard Pascal Rossini - mardi 14 juillet 2020

Grandes lignes :

Les invitations sont à la charge de la Préfecture.

Les forces de l'ordre, le SIS2A et la Ville d'Ajaccio mettront en place les moyens humains et les matériels nécessaires dans leur domaine respectif.

Notamment pour ce qui relève de la circulation routière, de la protection incendie et de l'assistance médicalisée, de l'établissement des arrêtés municipaux ad hoc, de l'édification de la tribune officielle, du placement des barrières en bord de route, du nettoyage des lieux, du pavoisement et de la sonorisation.

En tribune, les personnalités conviées assisteront à la cérémonie en position debout mais quelques chaises seront prévues, en cas de besoin.

Sur la droite de la tribune, en regardant vers la plage St François, sera édifié un chapiteau où prendront place les présidents d'associations et les anciens combattants.

Sur la gauche se trouveront les chefs de services et les délégations militaires.

La délégation militaire départementale (DMD2A) rédigera une note de service précisant les modalités pratiques d'exécution du cérémonial militaire et invitera l'ensemble des intervenants à une reconnaissance sur site la semaine précédant l'évènement.

Phases principales :

- **10h30** : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires, des troupes et de la Musique municipale.
- Arrivée de M. le Maire d'Ajaccio, des membres du Conseil municipal et des personnalités qui l'accompagnent
- **11h00** : Arrivée, boulevard Pascal Rossini, de M. le Préfet de Corse, accueilli par les autorités et le Directeur de l'ONACVG 2A qui constitue un rang d'honneur (*uniquement Préfète, député(s), sénateur, président exécutif CdC, président assemblée de Corse, Maire d'Ajaccio, Général cdt région de gendarmerie et DMD2A*)
- Salut au drapeau
- M. le Préfet et le rang d'honneur, hormis le Général commandant la région de gendarmerie et le Délégué militaire départemental, gagnent leur place en tribune officielle après avoir été accueillis par le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud.
- Revue des troupes par les autorités militaires
- Remise de décorations
- Mise en place pour le défilé militaire **vers 11h30**
- Départ du défilé à pied suivi d'un défilé motorisé (*présentation au micro des troupes en marche et en statique par un militaire de la DMD2A*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les délégations d'associations d'anciens combattants et les chefs de services.
- Fin de la cérémonie **vers 12h00**.

Observations :

Sur l'initiative de M. Gaston Leroux-Lenci, Lcl (RC) commandant et président-fondateur de l'Unité de tradition du Service de santé des armées (SSA) et à l'unanimité des membres de la Commission mémoire, il est demandé à la délégation militaire départementale d'intégrer à la célébration de la Fête nationale et en statique 12 soldats de la réserve citoyenne dans leurs tenues de la Grande armée.

L'an dernier cette présentation a rehaussé la cérémonie de belle manière, mais il est primordial que la présence de cette section napoléonienne soit annoncée au micro. Merci d'avance à la délégation militaire départementale (DMD2A) d'intégrer cette remarque importante.

Certainement, participation du SIS2A au défilé motorisé ainsi qu'une présence probable des cadets et des jeunes sapeurs pompiers en statique. **A confirmer lors de la réunion de la commission mémoire de juin.**

Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France

dimanche 19 juillet 2020

Plaque commémorative dédiée en façade de la mairie côté port

ou

Monument aux Morts, place César Campinchi

10h15 : Mise en place terminée des porte-drapeaux, des délégations d'associations d'anciens combattants, des autorités civiles et militaires et du clairon

10h30 : Arrivée de M. le Préfet de Corse et des personnalités qui l'accompagnent

- Honneurs (*le clairon sonne «Aux champs»*)

- Intervention de Mme Lina Sillamy, représentante de la communauté israéliite

- Lecture du message ministériel par M. le Préfet de Corse
- Dépôt de gerbes
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Note brève du clairon
- Prière en Hébreu (*sono-CD fourni par Mme Lina Sillamy*)
- M. le Préfet de Corse et les personnalités qui l'accompagnent sont conviés par M. le Directeur de l'ONACVG de la Corse-du-Sud à venir saluer les porte-drapeaux, les représentants de la communauté israélite, les délégations d'associations d'anciens combattants et les autorités civiles et militaires.
- Fin de la cérémonie.

Cérémonie d'hommage à Pierre Griffi

Mardi 18 août 2020 à 19 heures à Ajaccio

Devant le buste qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rond-point de la gare

Cérémonie d'hommage à Michel Bozzi

Dimanche 30 août 2020 à 11 heures à Ajaccio

Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, gymnase Michel Bozzi, chemin d'Alzo di Leva

Cérémonie d'hommage à Jean Nicoli

Dimanche 30 août 2020 à 19 heures à Ajaccio

Devant la plaque qui perpétue le sacrifice de ce héros de la Résistance, rue Solférino

Ordre du jour point n°5 - Compte-rendu des actions mémoire 2019, en dehors des prêts d'expositions ONACVG-DPMA et des cérémonies commémoratives courantes :

Rappel sur l'organisation du volet mémoire à l'ONACVG et au service départemental :

Opérateur majeur du ministère des armées dans ce domaine, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de la déclinaison locale des grands axes de la politique de mémoire nationale et des thématiques liées au calendrier commémoratif.

Mais sa mission vise avant tout à préserver et à transmettre aux plus jeunes des valeurs susceptibles de baliser leur parcours de futur citoyen responsable. Cette démarche est au cœur de l'apprentissage civique.

• Organisation de la filière mémoire

L'Office a mis en place une organisation originale de sa filière mémoire reposant sur les acteurs suivants :

- le département de la mémoire et de la citoyenneté de la direction générale de l'ONACVG
- les directeurs des services départementaux
- les coordonnateurs mémoire et communication répartis au sein de missions interdépartementales de mémoire et communication (MIMC) dont la mission est d'assister et de conseiller les directeurs.

Depuis le 1er juin 2017, Mme Angélica Catellaggi, unique coordonnatrice pour les départements de la Corse, assure ses fonctions au sein du service départemental de la Corse-du-Sud à Ajaccio, structure qui assure son soutien matériel et administratif.

Le département mémoire de l'Office œuvre en étroite collaboration avec la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées.

Il valide les projets proposés par les directeurs départementaux et assure le suivi financier des crédits alloués.

Les directeurs départementaux sont dépositaires et maîtres d'œuvre de la politique mémorielle dans leur département.

• **Politique mémorielle, concours pédagogiques et cérémonies**

Les services départementaux de l'ONACVG sont les acteurs de proximité du volet mémoire au ministère des armées.

Ils créent et impulsent les initiatives de transmission de la mémoire à vocation pédagogique et contribuent aux opérations de préservation et de sauvegarde des «traces mémorielles». Sur ce dernier point, le service instruit les demandes de subvention relatives à la réfection des monuments des communes et a suivi 39 dossiers de recherches de trace mémorielle ou de mémoire familiale.

Outre la déclinaison des grands axes de la politique de mémoire nationale, le service initie ses propres opérations. Mais toutes privilégient les rencontres des scolaires avec les acteurs et les témoins des conflits contemporains à l'exemple de ce qui est réalisé dans le cadre du concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), du concours des Petits artistes de la mémoire (PAM) ou de celui de la bande dessinée mémorielle dit "concours des bulles de mémoire" (BdM).

• **Au sujet des concours:**

Le directeur départemental est membre de chaque jury. En partenariat avec l'éducation nationale, le sd2A, assisté depuis le 1er juin 2017 par la mission mémoire et communication de la Corse, fait office de catalyseur en matière de concours aussi bien au niveau pédagogique qu'au niveau organisationnel.

Les remises de prix PAM, CNRD et BdM sont fortement médiatisées et se déroulent le même jour en préfecture à l'invitation du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, en présence des élus, des autorités civiles et militaires, du monde combattant et notamment des témoins de l'Histoire, dans un cadre intergénérationnel unique.

• **Animation des cérémonies publiques et commémorations :**

En Corse-du-Sud et conformément au calendrier officiel validé en commission mémoire, le service a organisé ou coordonné 11 journées commémoratives nationales et 13 cérémonies commémoratives locales. En sus, il a réalisé 4 commémorations en dehors du chef-lieu de région et apporté son savoir-faire aux communes, notamment lors des inaugurations de symboles dédiés à la mémoire nationale.

Le sd2A joue donc un rôle majeur dans l'organisation des cérémonies nationales et locales. Il veille à la participation constante des scolaires qui sont systématiquement informés du sens de ces rassemblements.

Fait à souligner : en collaboration avec la délégation militaire départementale, le service organise et anime l'ensemble des phases liées aux cérémonies inscrites au calendrier officiel du préfet. Dans ce cadre, le directeur assure les fonctions de chef du protocole et de maître de cérémonie

• Opérations mémorielles phares en 2019

Actions commémoratives particulières :

- Organisation le 14 juin 2019 d'une cérémonie en préfecture de remise de croix du combattant à 11 soldats OPEX et AFN lors du renouvellement du Conseil ACVG.



Les récipiendaires, à l'issue de la cérémonie de remise de Croix du combattant – vendredi 14 juin 2019 – Préfecture de Corse, Ajaccio



- Organisation le 25 septembre en présence de plus de 200 scolaires et de 22 porte-drapeaux de la cérémonie régionale exceptionnelle d'hommage aux harkis au pied du hameau de forestage de Zonza. Lieu où a été inauguré en juillet 2015 par Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat, la 1ère plaque mémorielle prévue par le plan harki. Avec une présentation de l'exposition "Parcours de harkis et de leurs familles". voir brève site ONACVG.

Cérémonie régionale en hommage aux Harkis – 25 septembre 2019 – Zonza

Actions culturelles et pédagogiques :

- Edition d'une plaquette « Zonza, histoire de harkis. De l'Algérie à la Corse ».

- Présentation et expositions au collège et lycée Laetitia sur la « La Guerre d'Algérie : Histoire commune, mémoires partagées ? ». Sur ce même thème organisation de la conférence du chargé de mission national au profit de 29 enseignants d'histoire-géographie de l'académie de Corse le 13 février 2019. voir brève site ONACVG.

- 6 parcours mémoire sur les lieux des combats de 1943 en Alta-Rocca (220 scolaires).

- 4 journées de Rencontres cinéma-histoire du 9 au 12 avril 2019 avec débats intergénérationnels (1000 participants dont 600 scolaires).

- Remise des prix aux lauréats des concours en préfecture de Corse le 5 juin 2019 (250 personnes-101 élèves). voir brève site ONACVG.

- Concours Bulles de mémoire : 2 prix nationaux.

- 2 conférences en établissements scolaires sur le service de santé des armées et la chirurgie pendant la Grande guerre avec exposition de matériel médical (150 scolaires).



- Organisation d'une mise à l'honneur de 30 de nos porte-drapeaux le 28 juin 2019 avec remise de la médaille de la Ville par les membres du Conseil municipal des jeunes A cette occasion, monsieur Jacques Vergellati a remis la médaille du partenariat de l'ONACVG à monsieur Christian Bacci. voir brève site ONACVG.

- Partenariat avec la Ville d'Ajaccio pour la réalisation de l'exposition « Ajaccio à travers le temps » et présentation du livre d'Or des poilus Corses, rénové par l'ONACVG en 2014.

- Partenariat avec le CIRFA Air afin d'offrir le 4 décembre 2019 un baptême de l'air aux lauréats des concours. voir brève site ONACVG.

- Organisation d'un voyage culturel des lauréats départementaux du CNRD à Paris du 10 au 12 décembre 2019. Parmi les nombreuses visites de la capitale, les lauréates ont été reçues à l'Assemblée nationale par monsieur Jean-Jacques Ferrara, député de la 1^{ère} circonscription de la Corse et par la suite au Sénat par monsieur Jean-Jacques Panunzi, Sénateur de la Corse-du-Sud.

Actions patrimoniales :

- Participation à la mission d'étude DPMA/ONACVG avec visite DPMA sur site le 4 juillet 2019 concernant la réfection de la Nécropole nationale des îles Lavezzi.

- En partenariat avec le Souvenir Français, recherche historique sur le carré militaire de St Antoine à Ajaccio, en vue de sa réfection et rédaction du panneau d'information.

- 11 novembre Ajaccio : cérémonie d'inauguration du monument aux Morts restauré.

L'œuvre nationale du Bleuet de France :



L'Oeuvre nationale du Bleuet de France, dont les fonds sont directement mis au service de nos soldats blessés et de nos ressortissants les plus démunis, est le maillon d'une chaîne humaine solidaire.

En 2019, le service a collecté 5 042,76€, soit un montant équivalent à 2018.

Ceci grâce à l'efficacité de notre réseau de généreux donateurs, aux associations et aux particuliers, tous conscients de l'utilité sociale du Bleuet.

Grâce également au travail remarquable de nos collecteurs sur l'ensemble du département et notamment à l'implication des membres du Conseil municipal des jeunes de la Ville d'Ajaccio tous très actifs lors des collectes.

A noter, des actions particulières ont été réalisées par le service :

- Opération « la voile pour se reconstruire » : accueil à Ajaccio des blessés, des veuves et des orphelins de guerre le 3 mai 2019 avec collecte du Bleuet en présence de la fanfare et du Bagad du 9^{ème} Bima ;
- Réalisation d'un flyer sur le Bleuet de France à destination de l'ensemble des établissements scolaires ;
- Collecte du 11 novembre par les membres du conseil municipal des jeunes de la ville d'Ajaccio ;

La commission remercie ses fidèles collecteurs qui ont organisé des collectes au mois de mai et au mois de novembre.

→ Une autre date de collecte a été établie pour 2020 le 13 et 14 juillet en sus des 2 autres périodes.

Ordre du jour point n°6 - Prévision des actions mémoire 2020, en dehors des prêts d'expositions et hors cérémonies courantes :

Listées de façon non exhaustive, le plan des actions sera affiné en cours d'année.

M. Jacques Vergellati annonce que les **thématiques principales** retenues au niveau national pour cette **année 2020** sont :

- 75^{ème} anniversaire de la libération des camps
- 80^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin, des combats de 1940 et des premiers crimes racistes nazis (massacre de Chasselay) ;
- 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870 ;
- "Panthéonisation" de Maurice Genevoix et de "Ceux de 14" ;

Il invite la commission à travailler sur ces sujets et à les privilégier.

• **Perspectives «mémoire» prévues à ce jour**

- **Poursuite des rencontres cinéma histoire**

Elles auront lieu cette année le 6 et 7 avril 2020 à l'Espace Diamant à Ajaccio et le 8 et 9 avril à la CCAS de Porticcio.

Monsieur Ophyr Lévy du Mémorial de la Shoah sera présent le 6 et 7 avril à Ajaccio.

Le lundi 6 à 17h, le film de Dominique Maestrati « Leone Logan », slovène mort avec les résistants corses en combattant les troupes allemandes, sera projeté dans le cadre de ces rencontres (voir point suivant).

Les services Dsdn2a via le réseau des IEN apportent leur concours dans la sollicitation des établissements scolaires. Le programme définitif leur sera envoyé prochainement.

L'ONACVG est partenaire culturel et financier dans cette opération.

- **Parcours mémoire dans l'Alta Rocca** – sensibilisation des écoles primaires cette année.

Les écoles primaires d'Olmeto, Sollacaro et Sainte Lucie de Porto-Vecchio sont intéressées.

L'ANACR2a a élaboré un questionnaire et un power point à destination des classes primaires.

L'année dernière, la phase de test avec l'école des Salines a été concluante.

L'ONACVG finance ces parcours.

- **Organisation de conférences et d'exposition sur le matériel de Santé des Armées et de la Chirurgie.** Monsieur Gaston Leroux-Lenci prévoit sa prochaine conférence avec exposition au collège Laetitia, lors des JDC sur la base 126 Capitaine Preziosi de Solenzara et dans un autre établissement non encore déterminé. L'ONACVG est soutien et partenaire financier dans ces opérations.

- **Conception et diffusion du jeu de société « la Résistance en Corse »** - partenariat ANACR2a et MIMC20.

De manière ludique, l'histoire de la Seconde guerre mondiale est abordée. Le jeu est composé de questions sous forme de QCM.

La majorité des commémorations pour les résistants Corses a lieu en été. La libération de la Corse, quant à elle, se déroule du 9 septembre au 4 octobre. Après discussion avec les associations, nous aimerions organiser un « big challenge » sur ce thème notamment lors de cette période. Des rencontres intergénérationnelles pourront être réalisées.

Afin de compléter ce jeu, un livret explicatif va être réalisé.

La réalisation du projet est prévue pour le second semestre 2020.

L'ONACVG via la mission mémoire est partenaire culturel et financier pour cette opération.

- **Présentation des actions menées par l'ONACVG sur l'Histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie** ; Poursuite pour l'année 2020 avec diffusion de l'exposition et de la mallette pédagogique.

La MIMC20 et le sd2a en relation avec l'Inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie, vont proposer des débats intergénérationnels en organisant des échanges avec témoignages entre acteurs de cette période et scolaires. Ces sessions permettent aux élèves d'accéder à l'histoire vivante et saisir la diversité et la complexité des parcours de vie. Il s'agit d'appréhender la vision personnelle des protagonistes sur ce moment sensible de notre histoire.

- **Film « Leone Logar »**. Réalisé par Dominique Maestrati. Synopsis : en septembre 1943, un soldat italien rejoint à Sotta les partisans Corses de la capitulation de l'Italie. Le 15 septembre au lieu dit « I Scaffi d'Usciolu », 150 résistants s'opposent à l'avancée de la Brigade SS Reichsfuhrer, colonne blindée allemande de près de 1200 soldats. Deux résistants dont Leone Logar seront tués, alors que les Allemands perdent 117 de leurs hommes. Le film redonne une identité à cet inconnu italien, retrace son parcours de sa naissance en Slovénie à son incorporation forcée dans l'armée italienne et son passage chez les partisans Corses par idéal anti-fasciste.

L'ANACR2a prévoit de diffuser ce film en milieu scolaire à la suite des rencontres cinéma-histoire ainsi que lors des parcours mémoire (*voir points précédents*).

- **Rénovation de la Nécropole nationale des îles Lavezzi** : poursuite du projet de rénovation initié en 2019. Pour rappel la Nécropole est propriété du ministère des armées et l'entretien est confié à l'ONACVG : la maîtrise d'œuvre pour l'opération des Lavezzi est prévue en 2021 et les travaux sont budgétés pour 2023.

- **Cycle de conférences à la maison du Combattant** : Notre administrateur M. Albert Defranchi, président de l'association régionale du Train et de la Logistique et secrétaire-général de l'union départementale des anciens combattants du président Mathieu Casanova, organise des cycles de conférences de grande qualité tout au long de l'année. Ces conférences se passent un vendredi par mois à 18h à la maison du combattant.

- **Concours pédagogiques 2020**, PAM, Bulle de Mémoire et CNRD :

▪ **Les petits artistes de la mémoire (PAM)** à destination des élèves du cycle élémentaire
Concours départemental mais le meilleur travail académique est transmis à Paris pour concourir au niveau national. Il a pour objet de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement dans le cadre des commémorations du Centenaire de sensibiliser les élèves.

Le travail des classes participantes (en priorité des classes de CM2) consiste

- à la sélection d'un soldat de la Grande Guerre originaire idéalement de leur commune
- à la recherche d'informations sur la Grande Guerre et le parcours du soldat sélectionné
- à la réalisation d'une œuvre mémorielle retraçant l'histoire d'un soldat, la forme attendue des travaux transmis est multiple : œuvre plastique sous la forme de carnet (bande dessinée, sculpture, etc etc) ou une œuvre numérique (5 à 15 minutes sur support CD ou USB

Il s'agit cette année de la 14^{ème} édition. Inscription avant le 31 décembre.

Classes 2a inscrites : écoles de Bastelicaccia et Forcioli-Conti.

Date limite d'envoi des travaux originaux au services départemental : 6 mai 2020.

•Bulles de mémoire (BDM)

Concours académique (désignation lauréats 2a et 2b par catégories - pour remise des prix départementaux en préfectures puis désignation des lauréats académiques pour envoi des meilleurs devoirs à Paris). L'ONACVG en partenariat avec les services de l'éducation nationale de l'académie de Corse organise un grand concours de la bande dessinée mémorielle à destination des collégiens et des lycéens de l'île. Les participants devront réaliser une bande dessinée de une à trois planches en format A3 ou de deux à cinq en format A4 sur le thème « **S'engager pour la République** ».

L'inscription est gratuite et les élèves peuvent participer en candidat libre ou par groupe (le groupe est défini comme minimum 4 participants).

Pour les candidats libres, une BD peut être élaborée sur le temps libre de l'élève sans accompagnement ou encadrement pédagogique.

Les BD doivent être adressées au plus tard le 30 mars 2020 à la MIMC de la Corse.

→ **En 2019, 2 groupes de l'académie de Corse ont été primés au niveau national :**

Prix Ordre de la libération : Collège Fesch, Ajaccio (4 élèves) « Petit Jean »
1^{er} prix lycée groupe : Seconde arts plastiques du lycée Giocante de Casabianca
(11 élèves), Bastia « Se reconstruire pour vivre »

Les lauréats et leurs professeurs ont été conviés à Paris et ont été reçus au ministère des Armées. Par la suite, ils ont visité la prison Montluc à Lyon, lieu où de nombreux détenus (dont Jean Moulin) ont transité entre 1943 et 1944 avant d'être déporté en Allemagne.

•Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Au niveau de l'académie depuis 2016 (désignation lauréats 2a et 2b par catégories pour une remise des prix départementaux en préfectures puis désignation des lauréats académiques et envoi des meilleurs devoirs à Paris)/ Le règlement du concours est disponible sur eduscol.education.fr/cnrd. Le thème de cette année : « **1940. Entrer en résistance.**

Comprendre, refuser, résister ».

Il existe 4 catégories de participation :

- Première catégorie : classes de tous les lycées. Réalisation d'un devoir en classe, lors d'une épreuve de 3 heures portant sur un sujet défini au niveau académique.
- Deuxième catégorie : classes de tous les lycées. Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes.
- Troisième catégorie : classe de troisième. Rédaction d'un devoir individuel en classe lors d'une épreuve de 2 heures portant sur un sujet défini au niveau académique.
- Quatrième catégorie : classes de troisième. Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes.

Les épreuves individuelles sont prévues le vendredi 27 mars 2020.

Le jury d'élaboration des sujets académiques s'est réuni le mercredi 15 janvier 2020 à la direction académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Corse.

M. Guillaume Lericolais, directeur de Cabinet de M. le Préfet de Corse valide la proposition de la commission pour une **remise des prix des concours le mercredi 3 juin 2020 à partir de 14h30 en préfecture.**

- **Le service national universel (SNU) placé localement sous l'autorité de M. Franck Robine, préfet de Corse et de Mme Julie Benetti, rectrice de l'académie de Corse** – déploiement en 2020. Selon les objectifs assignés, ce déploiement comprend un séjour de cohésion de 2 semaines suivie d'une mission d'intérêt général (MIG) réalisée dans l'année suivant la fin de séjour. L'ONACVG, qui prendra toute sa place dans le dispositif, est le relais et l'interlocuteur de terrain dans le cadre mémoriel. En ce qui concerne la Corse-du-Sud la première phase aura lieu 22 juin au 3 juillet.

La phase mémoire est prévue lors de la journée défense-mémoire en première semaine du séjour de cohésion. En outre, le planning des programmes sera élaboré pour intégrer dans la mesure du possible des phases « mémoire » supplémentaires.

Madame Virginie Frantz informe la commission que les équipes d'encadrants sont en cours de constitution afin de pouvoir accueillir 140 jeunes volontaires de 14 départements différents qui seront probablement hébergés au camping de l'Europe de Pietrosella. Les inscriptions sont ouvertes sur une plateforme dédiée jusqu'au 3 avril prochain.

- « **Aux sports jeunes citoyens** » : depuis 2019 et jusqu'en 2024, l'ONACVG, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), le centre national des sports de la défense (CNSD) et la fédération des clubs de la défense (FCD) proposent de participer au programme « Aux sports jeunes citoyens ». Le programme établi vise à proposer des actions pour allier sport et mémoire. Il existe 7 actions aux choix à mettre en place au niveau local :

1. L'exposition ONACVG sur le sport
2. Témoigner sur le sport et les conflits contemporains (par exemple un blessé qui s'est « reconstruit » par le sport
3. Réaliser une opération mémorielle autour de la figure d'un sportif
4. Réaliser une rencontre sportive autour du Bleuet de France
5. Chercher des indices historiques lors d'une course d'orientation mémorielle
6. Redécouvrir notre histoire avec un escape game « sport mémoire »
7. Faire des kilomètres pour la mémoire avec un relais du souvenir (binôme jeunes-anciens combattants par exemple)

A souligner que de coupler le Bleuet de France à ces actions permet de valoriser ce symbole mémoriel à travers toute la région.

- **Le carré militaire de Saint Antoine.** Le projet de réfection de ce carré est mené par monsieur Jean-Claude Gambino, délégué régional du Souvenir français en partenariat avec l'ONACVG. La demande de travaux concernant un des carrés (changement de 46 stèles de la parcelle E) a été envoyée à la mairie. En parallèle, des recherches historiques sur les défunts ont été entreprises. Le carré est divisé en 5 parcelles distinctes dont 2 concernent les Morts pour la France. Après réfection des parcelles, l'ONACVG est chargé du panneau d'information placé à l'entrée du carré militaire. Le Souvenir français souhaite également honorer un soldat Mort pour la France au mois de novembre prochain. Avec l'aide des archives de la collectivité de Corse, les identifications des 198 tombes sont en cours.

La Commission félicite le dynamisme du service départemental et de la mission interdépartementale mémoire et communication de la Corse puis valide à l'unanimité l'ensemble des actions mémorielles prévues à ce jour.

Ordre du jour point n°7 – Questions diverses éventuelles

- **la cérémonie de Danielle Casanova** : prévue initialement le 10 mai à Ajaccio, madame Andrée Vesperini demande que la cérémonie devant la plaque ait lieu le 9 mai, jour du décès de Danielle Casanova, morte du typhus le 9 mai 1943 en déportation. Ce point sera abordé lors des prochaines commissions mémoire.

Dans le domaine des commémorations, monsieur Raoul Pioli apporte des informations qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre du devoir de mémoire. Elles dépassent le niveau du département de la Corse du Sud. La première et la deuxième concernent toute la région Corse à travers le glorieux 173° RI, la troisième intéresse un prestigieux combattant Corse de la seconde guerre mondiale qui sera honoré au niveau national, tandis que la quatrième, de niveau régional et national, rend un hommage solennel à 39 héroïques combattants Corses fait Compagnons de la Libération par le général de Gaulle entre 1940 et 1946.

▪ En premier lieu, il s'agit de l'amicale des anciens du **173° du 373° RI**, les deux régiments traditionnels de la Corse. En 2018, pour le Centenaire de l'Armistice de 1918, elle s'est rendue en juin 2018 dans l'Aisne, là où le 173° RI avait gagné sa quatrième palme. En 2020, dans le cadre du 80° anniversaire des combats de mai et juin 1940, elle sera encore dans l'Aisne, les 13 et 14 juin prochains, sur les trois lieux où la 173° Demi brigade Alpine, venue de Corse, a gagné la croix de guerre 1939-45 avec une citation à l'ordre de l'armée. Ses trois bataillons, submergés par la puissance mécanique de l'adversaire ne se remplieront que sur ordre. C'est ce que mentionne la citation collective du régiment. Trois gerbes seront déposées en partenariat avec les trois municipalités concernées.

▪ En second lieu, la même amicale a déposé, auprès de la municipalité d'Ajaccio, un projet de **monument à la gloire des 173° et 373° RI** qui serait édifié à l'entrée de la citadelle d'Ajaccio. Par suite de la campagne électorale qui se déroule actuellement, ce projet sera présenté ici, lors de la prochaine réunion de la commission en juin.

▪ La troisième information concerne un très héroïque combattant insulaire, originaire de Haute-Corse, titulaire de 7 titres de guerre dont 3 palmes, officier de la Légion d'honneur et Compagnon de la Libération. Il s'agit de **l'adjudant-chef Charles Santini**, né en 1912 et décédé en 1986. Entre juillet 1942 et mai 1945, il a gagné tous ses grades au combat, de simple légionnaire à adjudant-chef. Fait très rarissime, son parcours est inscrit en lettres d'or sur le drapeau de la 13° DBLE : « Bir-Hakeim 1942, El Alamein 1943, Rome 1944, Colmar 1945, Authion 1945 ». Si avoir "la baraka" signifie avoir la chance ou la bénédiction du ciel, alors on peut dire qu'elle a effectivement protégé celui n'a jamais cessé de côtoyer la mort. Ce sous-officier a été proposé par la Fédération des anciens combattants 1939-45, TOE, AFN et Opex de la Corse, dont le siège est à Ajaccio, afin de parrainer une promotion à l'Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active de St Maixent. Il a été retenu pour novembre 2020, dans le cadre du 80° anniversaire de la création de l'ordre de la Libération en novembre 1940. De ce fait, ce sont plus hautes autorités du ministère des armées qui viendront l'honorer à Saint-Maixent l'Ecole.

▪ La dernière information découle directement de la troisième qui vient d'être évoquée. Elle nous ramène encore aux **Compagnons de la Libération**. Parmi ces 1038 compagnons, 39 sont Corses. En hommage à ces 39 Compagnons de la Libération, un film documentaire va être réalisé. Ce sera une série de 7 épisodes de 26 minutes présentant les destins extraordinaires et les combats au cours desquels s'illustrèrent les Compagnons de la Libération Corses.

Le titre serait : « Dans l'honneur... et par la Victoire » qui reflète la devise des compagnons gravée sur la Croix « Patriam servando, victoriam tullit » « En servant la Patrie, il a remporté la Victoire ». Le sous-titre serait : « L'épopée des compagnons de la Libération Corses »
Le réalisateur et auteur est Monsieur Emmanuel Bernabéu-Casanova et la productrice est Madame Michèle Casalta. C'est une coproduction FR3 Corse, Via Stella avec le soutien de la Collectivité de Corse.

- Monsieur le Lcl René Mercury informe la commission qu'il a été contacté par monsieur Jean-Pierre Martinetti, ancien président du musée A Bandera, afin d'organiser des conférences sur le thème de la Libération de la Corse. Le projet n'étant pas finalisé à ce jour, la commission donnera son avis consultatif le moment voulu.

- Monsieur Guy Hospital informe que les porte-drapeaux ont participé à 51 manifestations au cours de l'année 2019. Il demande également que lors des opérations événementielles organisées par la ville d'Ajaccio (15 août par exemple) et auxquelles ils apportent leur contribution, les porte-drapeaux soient placés à l'écart du public afin d'être vus et mis à l'honneur. Cette requête sera relayée via ce procès-verbal à la municipalité.
La commission remercie les porte-drapeaux de leur présence et de leur dévouement lors des événements liés au monde combattant et à la mémoire.

- Monsieur Marius Giudicelli, absent excusé à cette réunion, a exprimé une doléance : il souhaiterait que le 9 septembre (insurrection ajaccienne) soit déclaré jour férié en Corse. Il avait déjà adressé en 2015 un courrier en ce sens à monsieur Christophe Mirmand, alors préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud. Pour rappel, M. Mirmand nous a indiqué avoir transmis et attiré l'attention du ministère sur ce point, mais que celui-ci n'a pas donné suite.
Suite aux échanges de l'assistance, cette requête peut, en outre, soulever le questionnement du choix de la date sachant que la date de libération de l'île est le 4 octobre et non le 9 septembre, date du début de l'insurrection libératrice. Puis se poserait le problème de l'équité entre chaque région si chacune d'entre-elles exprimerait le même souhait.

- Monsieur Gaston Leroux-Lenci informe que dans le cadre des activités de la délégation Corse du Souvenir napoléonien, une projection de film d'une durée de 30 minutes est programmée le samedi 22 février à 18h dans la salle d'honneur de la maison du combattant à Ajaccio. Le film a été tourné sur le lieu même de la bataille de Porcia où 700 figurants étaient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Raoul Pioli après avoir procédé à un dernier tour de table très productif, remercie chaleureusement M. Guillaume Lericolais, directeur de Cabinet de M. le préfet, ainsi que M. Jacques Vergellati, directeur départemental, puis les représentants institutionnels et l'ensemble des participants pour la qualité des échanges réalisés.
Il clôt la séance à 12 heures.

Le Président de la Commission Mémoire



Raoul Pioli

Le Secrétaire de séance,
directeur de l'ONACVG2A



Jacques Vergellati

Annexe - CALENDRIER OFFICIEL 2020 DES CEREMONIES COMMEMORATIVES 2A
sous l'égide du Conseil département pour les ACVG et la mémoire de la Nation présidé par M. le Préfet
(hors suppléments éventuels)

DATE	INTITULE
<i>* Jeudi 6 février</i>	<i>Cérémonie commémorant le 22^{ème} anniversaire de la mort du Préfet Claude Erignac</i>
<i>Samedi 15 février</i>	<i>165^{ème} anniversaire du naufrage de la Sémillante - commune de Bonifacio</i>
Jeudi 19 mars - matin	Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
<i>Jeudi 19 mars - a/m</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Fred Scaroni (77^{ème})</i>
Dimanche 26 avril	Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
Vendredi 8 mai	Commémoration de la victoire de 1945
<i>Dimanche 10 mai</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Danielle Casanova (77^{ème})</i>
<i>Mardi 19 mai</i>	<i>218^{ème} anniversaire de la création de la Légion d'Honneur (19 mai 1802)</i>
Mercredi 27 mai	Journée Nationale de la Résistance <i>(77^{ème} anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance)</i>
Lundi 8 juin	Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine
<i>Mercredi 17 juin</i>	<i>Cérémonie d'hommage à André Giusti et Jules Mondoloni (77^{ème})</i>
Jeudi 18 juin	Commémoration de l'Appel historique du Général de Gaulle le 18 juin 1940
Mardi 14 juillet	Fête nationale
Dimanche 19 Juillet	Journée Nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux « Justes » de France
<i>Mardi 18 août</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Pierre Griffi (77^{ème})</i>
<i>Dimanche 30 août - matin</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Michel Bozzi (77^{ème})</i>
<i>Dimanche 30 août - a/m</i>	<i>Cérémonie d'hommage à Jean Nicoli (77^{ème})</i>
<i>Mercredi 9 septembre</i>	<i>77^{ème} anniversaire de la Libération d'Ajaccio et de l'Insurrection libératrice</i>
Vendredi 25 septembre	Journée Nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
<i>Lundi 2 novembre</i>	<i>Journée traditionnelle d'hommage aux « Morts pour la France » et à leurs familles au Carré militaire St Antoine</i>
Mercredi 11 novembre	Commémoration de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de tous les morts pour la France
<i>Lundi 23 novembre</i>	<i>Commémoration de la disparition des 24 marins du dragueur de mines Marie-Mad dans le golfe d'Ajaccio le 23 novembre 1943</i>
<i>* Mercredi 2 décembre</i>	<i>Commémoration de la victoire de la Bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805)</i>
Samedi 5 décembre	Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

En gras : cérémonies commémoratives nationales (pavoisement des bâtiments publics obligatoire)

En italique : cérémonies commémoratives locales

En italique avec * : cérémonies commémoratives locales à caractère particulier

Nota : ces cérémonies se déroulent sur la commune d'Ajaccio, sauf Sémillante. Les horaires, lieux précis et déroulés figurent sur les PV de la Commission Mémoire départementale.